

Direction des études :

Jean-Michel Marmayou, Gaylor Rabu et Fabrice Rizzo

Professionnels

Prosper Abega, *Avocat, Barreau de Marseille*

Marco Auletta, *Vice président MP & Silva, Monaco*

Gilles Bertoni, *Consultant, Bertoni & co*

Nicolas Bône, *Avocat, Barreau de Paris, Cabinet Moyersoén*

Stéphanie Brunengo-Basso, *Avocat, Barreau d'Aix-en-Provence, Arthéo avocats*

Christian Chevalier, *Avocat, Barreau de Paris, Chevalier Péricard Connesson & Associés*

Luc Dayan, *Président de WND sport*

Philippe Diallo, *Directeur général de l'Union des clubs Professionnels de Football*

Didier Domat, *Avocat, Barreau de Paris, Taylor Wessing*

Florent Dousset, *Avocat, Barreau de Lyon, Ellipse avocats*

Louis-Frédéric Doyez, *Directeur général de la Fédération française de natation*

Jean-Philippe Dubey, *Conseiller scientifique au Tribunal arbitral du sport*

Jean-Louis Dupont, *Avocat*

Alexandre Durand, *associé-gérant, société Droitdusport.com*

Emmanuel Durand, *Avocat, Barreau de Paris, Clifford Chance*

Laurent Eghazarian, *Directeur administratif et juridique de la Fédération française d'athlétisme*

Sabine Foucher, *Bureau des sports professionnels, Ministère des sports*

Anne Gil, *Consultante, recrutement*

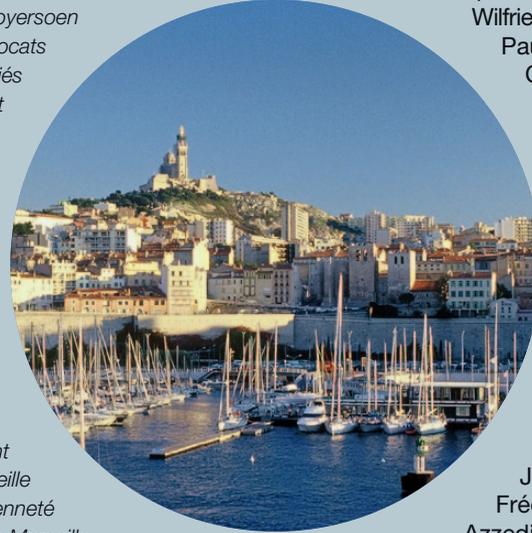
Séverine Grandemange, *Contrôle de gestion, Olympique de Marseille*

Julian Jappert, *Directeur du think tank Sport et citoyenneté*

Henri Labi, *Avocat, Barreau de Marseille*

Marie-Thérèse Leclerc de Hauteclocque, *Avocat, Barreau de Paris*

Roland Louvet, *Directeur EXPERSTAD, Groupe CQFD-AMOS*



Victoriano Melero, *Avocat, Barreau de Paris, Clifford Chance*

Jacques Messeca, *Avocat, Barreau de Paris, Cabinet Frère Cholmeley - Eversheds*

Wilfried Meynet, *Avocat, Barreaux de Marseille et du Luxembourg, Delsol avocats*

Paul Michel, *ancien Directeur de la DRDJS de Besançon*

Colin Miège, *Sous-préfet de Castres*

Luc Misson, *Avocat, Barreau de Bruxelles*

Emmanuel Molina, *Avocat, Barreau de Marseille, Cabinet Grimaldi-Molina*

Julien Mordacq, *Directeur juridique, LOSC*

Stéphane Morel, *Senior Director Marketing & Retail, NBA Europe SA*

Patricia Moyersoén, *Avocat, Barreau de Paris, Cabinet Moyersoén*

Franck Nicolleau, *Avocat, Barreau de Paris*

Laurent Orregia, *Responsable OM.net et nouveaux médias, Olympique de Marseille*

Jérôme Perlemuter, *Responsable juridique, Ligue de football professionnel*

Vincent Ponsot, *Directeur juridique, Olympique Lyonnais*

Xavier Rollet, *Avocat, Barreau des Hauts-de-Seine, Cabinet Landwell et associés*

Jacques Saurel, *Inspecteur principal des finances publiques*

Frédéric Schatzlé, *Directeur de la société Elite Patrimoine*

Azzedine Tlili, *Agent sportif licencié FFF*

Philippe Veber, *Avocat, Barreau de Lyon, Cabinet Veber et associés*

Thibault Verbiest, *Avocat, Barreaux de Paris et de Bruxelles, Ulys avocats*

Romain Voillemot, *Directeur juridique, PSG*

Etienne Wery, *Avocat, Barreaux de Paris et de Bruxelles, Ulys avocats*

Sébastien Wust, *Avocat, Barreau de Marseille*

Nelly Wypor, *Responsable administrative et juridique, Ligue nationale de handball*

Julien Zylberstein, *Chargé des affaires européennes, UEFA*

Universitaires

Jean-Michel Marmayou, *Maître de conférences, Aix-Marseille*

Fabrice Rizzo, *Professeur, Aix-Marseille*

Gaylor Rabu, *Maître de conférences, Aix-Marseille*

Bastien Brignon, *Maître de conférences, Aix-Marseille*

Frédéric Buy, *Professeur, Clermont-Ferrand*

Claude-Albéric Maetz, *Maître de conférences, Aix-Marseille*

Didier Poracchia, *Professeur, Aix-Marseille*

Frédéric Colin, *Maître de conférences, Aix-Marseille*

Lionel Maltese, *Maître de conférences en gestion, Aix-Marseille*

Guilhem Gil, *Maître de conférences, Aix-Marseille*

Marc Bruschi, *Professeur, Aix-Marseille*

Jean-Yves Lassalle, *Professeur, Aix-Marseille*

Virginie Mercier-Gravel, *Maître de conférences, Aix-Marseille*

Jean-Marc Rizzo, *Maître de conférences, La Réunion*

Jean-Christophe Lapouble, *Maître de conférences, IEP Bordeaux*

Gérald Simon, *Professeur, Directeur du Laboratoire de droit du sport de Dijon*

Mathieu Maisonneuve, *Professeur, La Réunion*



MASTER PROFESSIONNEL DE DROIT DU SPORT

Objectifs

Le Master professionnel de droit du sport est un diplôme d'Etat à Bac + 5, animé par une vingtaine d'enseignants universitaires et une quarantaine d'intervenants extérieurs (avocats, juristes d'entreprises, cadres et dirigeants d'entreprises sportives, de l'administration publique,...) qui assurent les enseignements et l'encadrement des étudiants. Il a pour objectif de donner aux futurs juristes du sport, au travers d'enseignements fondamentaux, de séminaires et d'un stage, une formation spécialisée sur les problématiques juridiques des différents marchés du spectacle sportif.

Débouchés

Services des sports des collectivités territoriales - Fédérations sportives nationales et internationales - Associations sportives et clubs sportifs professionnels - Services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports (DDRJS) - Comité national olympique et sportif français et ses comités départementaux et régionaux - Entreprises de marketing sportif - Médias liés au sport - Entreprises de production d'événements sportifs - Entreprises de production et de distribution d'équipements sportifs - Agences sportives - Cabinets d'avocats spécialisés.

Soutien aux étudiants

Tous les étudiants reçoivent le soutien des partenaires du Centre de Droit du sport. L'Association SportJuris Aix-Marseille des anciens du Master droit du sport contribue notamment à l'insertion professionnelle des étudiants, en entretenant un réseau national et international, en traitant les offres d'emplois et en éditant un annuaire des diplômés.

Conditions d'accès

- Etudiant en formation initiale :

L'accès à la spécialité « Droit du sport » est ouvert aux titulaires d'un master 1 en droit ou d'un diplôme universitaire équivalent.

Le nombre de places étant limité, l'admission des étudiants s'effectue après une sélection sur dossier et un entretien individuel.

- Etudiant en formation continue :

L'accès à la spécialité est ouvert aux personnes intégrées dans la vie active (salariés, professionnels libéraux, demandeurs d'emploi).

La scolarité peut éventuellement, dans le cadre de la formation continue, être effectuée en deux ans.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par les organismes de formation.

PROGRAMME DE FORMATION

La formation s'articule autour d'enseignements fondamentaux dispensés par des universitaires et des séminaires pratiques d'application animés par des professionnels. Elle est complétée par un stage obligatoire d'une durée minimum de 3 mois.

Cours

• UE 1 : Les acteurs du sport (144 h)

Les acteurs institutionnels (mouvements olympique et fédéral, institutions publiques internes et internationales)

Les groupements privés (aspects juridiques et fiscaux des sociétés et des associations sportives)

Le sportif salarié (formation, statut social et fiscal, exploitation des droits de la personnalité, circulation...)

Le sportif non salarié

Les auxiliaires : agents, arbitres, médecins du sport, enseignants...

• UE 2 : Le management du sport (60 h)

L'économie du sport (les marchés, le financement du sport)

La gestion du sport (comptabilité et gestion des groupements sportifs)

La communication des groupements sportifs

Le marketing des groupements sportifs

• UE 3 : Le financement du sport (105 h)

Le financement public

L'ingénierie sociétariaire (valeurs mobilières, filialisation)

L'exploitation des signes distinctifs des groupements sportifs

L'exploitation médiatique du spectacle sportif

Le parrainage et le sponsoring

Les transferts

Les contrats du sport (technique contractuelle, études de cas, simulations)

Le traitement des difficultés financières des groupements sportifs

• UE 4 : L'organisation des événements sportifs (48 h)

L'accès à la compétition (des sportifs, des groupements sportifs, des médias, du public)

L'intégrité des compétitions (loyauté, sincérité)

Le traitement du dopage

La sécurité des compétitions

Les responsabilités civile, administrative et pénale

Les assurances des sportifs et des manifestations sportives

• UE 5 : La justice sportive (33 h)

La justice sportive

La justice étatique

• UE 6 : Stage

Les étudiants doivent effectuer un stage obligatoire d'une durée minimum de trois mois, en France ou à l'étranger. Le stage donne lieu à un rapport écrit.

Modalités d'examen

Deux épreuves écrites, deux épreuves orales dont un exposé-discussion, ainsi qu'un rapport de stage permettent le contrôle des connaissances.

Calendrier

Les enseignements sont dispensés de début octobre à fin mars à la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, Espace Canebière, Marseille. Les examens ont lieu après la fin des enseignements dans le courant du mois d'avril. Le début du stage est fixé au 1^{er} mai. Le stage peut se prolonger jusqu'au terme de la scolarité (fin septembre). Les résultats sont proclamés à la fin du mois de septembre.

Le diplôme du Master professionnel de droit du sport est délivré par l'Institut de droit des affaires d'Aix-Marseille Université.